



**CANAL
SEINE-NORD
EUROPE**

SUITES SOURCING SPTF, FNTP, FRTP HDF TOARC S2, 3, 4

WEBINAIRES DU 24/09 ET DU 9/10

09/10/2025

SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE



Cofinancé par
l'Union européenne

1- Rappel du cadre et modalités des échanges (SCSNE)

2- Webinaire du 24/09/25 (pour mémoire)

- Découvertes fortuites
- Mise en œuvre des mesures environnementales et gestion des PAC
- Outil de traçabilité des terres excavées

3 – Webinaire du 09/10/25

- La phase de réception
- Les interfaces principales entre marchés principaux

RAPPEL DU CADRE ET DES MODALITÉS DES ÉCHANGES

- **RAPPEL DU CADRE DES ÉCHANGES**

- ✚ **Convention SCSNE - FNTP / FRTP Hauts-de-France / SPTF (20/09/2021)**

- ➔ **Entreprises de travaux représentées par les organisations professionnelles**

- **DES ATELIERS DE TRAVAIL ORGANISÉS EN 2021 ET EN 2022**

- **4 ATELIERS EN 2024-2025 POUR PRÉCISER CERTAINS ASPECTS DE NOS DCE EN RÉPONSE AUX QUESTIONS DES FÉDÉRATIONS**

- ✚ **Compte-rendu disponibles sur sites internet SCSNE et FNTP**

- **WEBINAIRES DES 24/09/25 ET 09/10/25 EN COMPLÉMENT DES ATELIERS SUR LES ENJEUX TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES DES MARCHÉS SCSNE**

WEBINAIRE DU 09/10/2025

LES ENJEUX D'ALLOTISSEMENT ET DE COORDINATION DES MARCHÉS
PRINCIPAUX DU CANAL SEINE-NORD EUROPE

RÉCEPTION DES OUVRAGES
INTERFACES ENTRE MARCHÉS PRINCIPAUX



**CANAL
SEINE-NORD
EUROPE**

RÉCEPTION DES OUVRAGES

10/09/2025

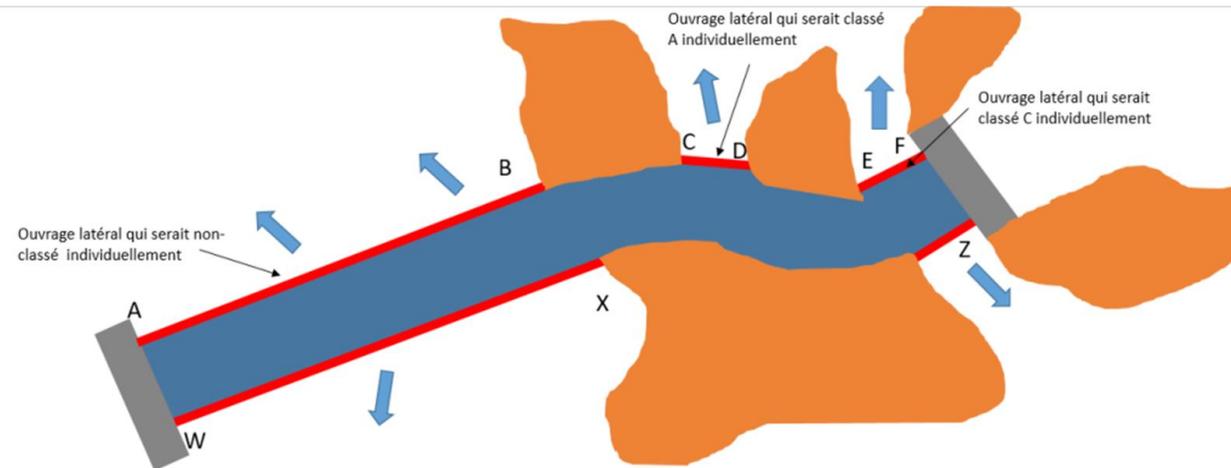
SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE



Cofinancé par
l'Union européenne

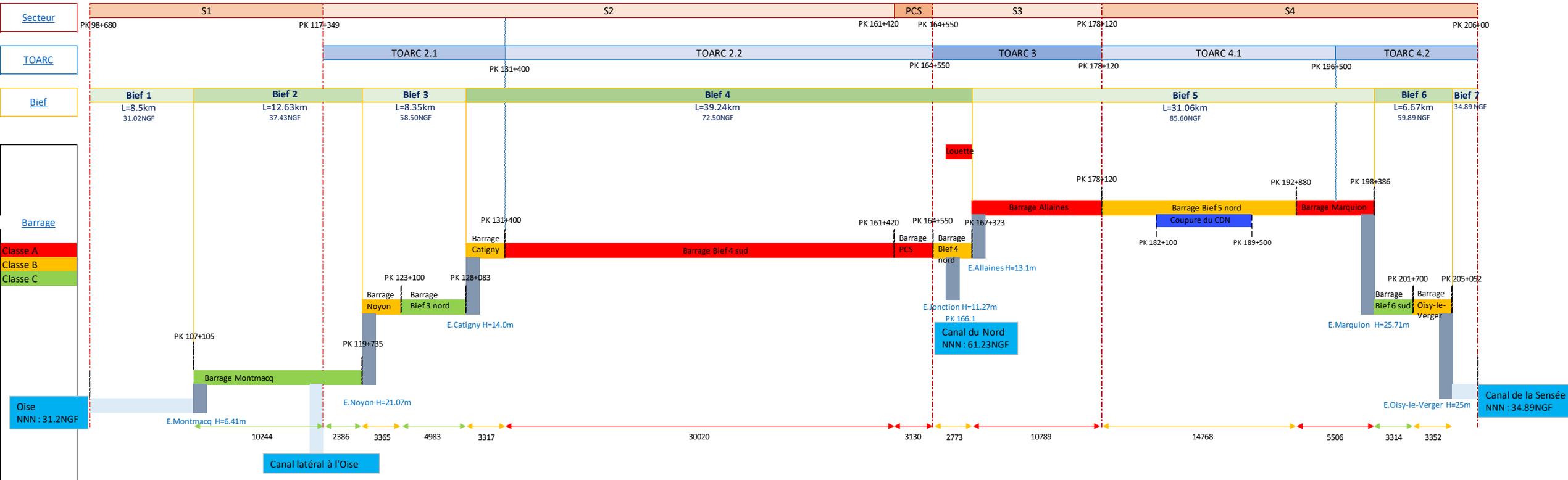
UN CANAL, DES BARRAGES

- + Un bief peut être constitué de plusieurs barrages
- + Un barrage peut être constitué de plusieurs ouvrages (latéraux)



Référence : note d'interprétation de l'arrêté « Hauteur et Volume des barrages » de décembre 2020

SYNOPTIQUE BARRAGES

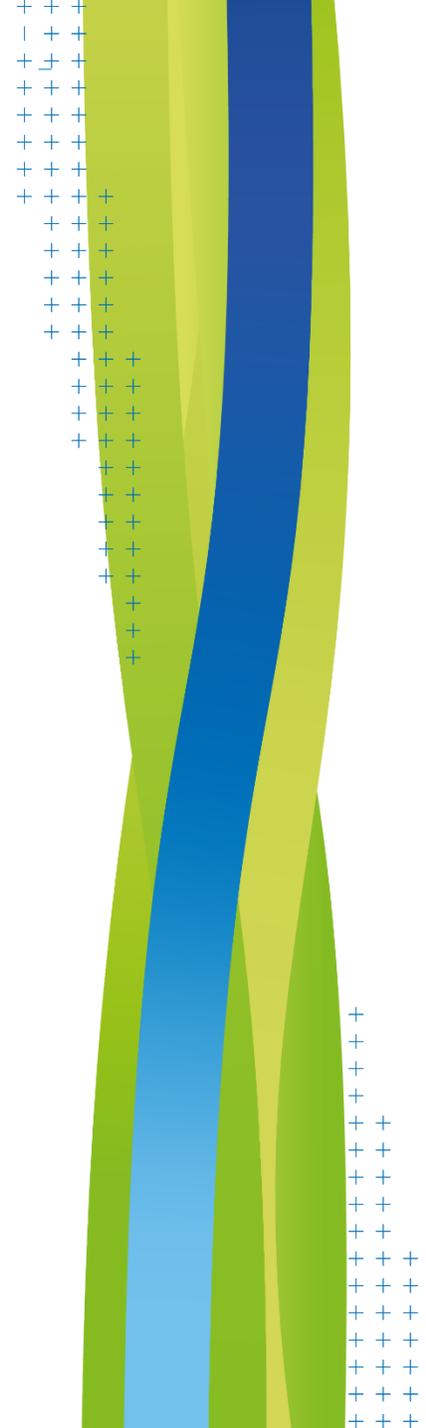


LA RÉGLEMENTATION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

- + La mise en eau s'effectue par barrage.
- + Elle nécessite une autorisation préfectorale.
- + La SCSNE a introduit une notion de certificat d'aptitude à la mise en eau (CAME) matérialisant la fin des travaux à sec.

PRINCIPES DE LA RÉCEPTION

LES BARRAGES



RÉCEPTION DES BARRAGES ET MISE EN EAU

- **LA MISE EN EAU EST UN PRÉALABLE À LA RÉCEPTION DES BARRAGES**
- + **Techniquement inopérant de réceptionner les ouvrages alors qu'ils ne sont pas mis en eau.**
- + **Avant mise en eau :**
 - ouvrages achevés (délivrance du CAME)
 - mais pas en état d'être réceptionnés

- **LA MISE EN EAU N'EST PAS RÉALISÉE PAR PARTIES DE BARRAGE**

+ La mise en eau ne peut commencer que sous les conditions que :

- l'ensemble des ouvrages composant le barrage aient été terminés,
- et que le préfet ait donné l'autorisation de la mise en eau.

RÉCEPTION UNIQUE DU BARRAGE

- **RÉCEPTION UNIQUE DU BARRAGE**

- + **C'est l'ouvrage « barrage » qui est réceptionné**

- Réception après les tests et épreuves en eau

- + **Sachant qu'un barrage peut faire l'objet d'un ou plusieurs marchés, d'où les phases d'attente entre les différents marchés.**

GESTION DE LA PÉRIODE D'ATTENTE JUSQU'À LA RÉCEPTION

● PÉRIODE D'ATTENTE JUSQU'À LA RÉCEPTION

+ Période d'attente entre obtention du CAME et première mise en eau :

- Réception non encore prononcée
- Mais achèvement des travaux, formellement constaté par la délivrance du CAME
- En attendant la réception, les entreprises conservent la garde de leurs ouvrages et en assurent la maintenance et le maintien en conditions opérationnelles
- En contrepartie : rémunération de la garde de l'ouvrage et introduction d'une couverture de risques de dépassement de délai non imputable au titulaire.

COUVERTURE DES RISQUES DE DÉLAI POUR L'ENTREPRISE

Risque	Couverture du risque
Délai entre délivrance du CAME et démarrage de la mise en eau du barrage.	Rémunération mensuelle de la garde de l'ouvrage. Suspension ou prolongation du délai d'exécution. Clause de revoyure en cas de dépassement d'un délai fixé contractuellement.
Délai entre le démarrage de la mise en eau et la fin de cette mise en eau dépassé pour des raisons non imputables au titulaire.	Rémunération mensuelle de la garde de l'ouvrage.
Délai entre la fin des épreuves et essais en eau et la réception du barrage pour des raisons non imputables au titulaire.	Rémunération mensuelle de la garde de l'ouvrage.

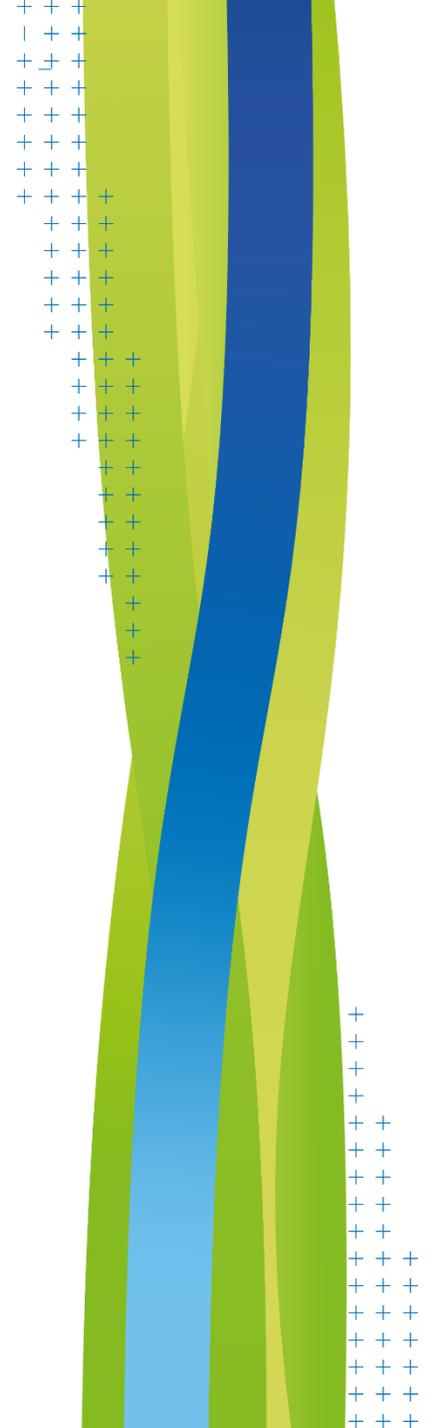
LES AUTRES OUVRAGES

RÉCEPTION DES AUTRES OUVRAGES

• OUVRAGES ROUTIERS

- Ouverture à la circulation vaut prise de possession nécessitant une réception préalable.
- Mais réception uniquement de la voie de circulation *stricto sensu*: chaussées, équipements de sécurité, etc.
- La structure de l'ouvrage est réceptionnée en même temps que le barrage.

APRÈS RÉCEPTION



- **TRANSFERT DE LA GARDE À LA SCSE**
- **DÉMARRAGE DES GARANTIES CONSTRUCTEURS**
 - + Garantie de parfait achèvement
 - + Garantie de bon fonctionnement
 - + Garantie décennale
 - + Garanties contractuelles (le cas échéant)

RÉCEPTION DES OUVRAGES DU CANAL SEINE-NORD EUROPE

- **MERCI POUR VOTRE ATTENTION !**

+ Temps d'échange :

+ Questions / Réponses





**CANAL
SEINE-NORD
EUROPE**

INTERFACES MARCHÉS SCSNE

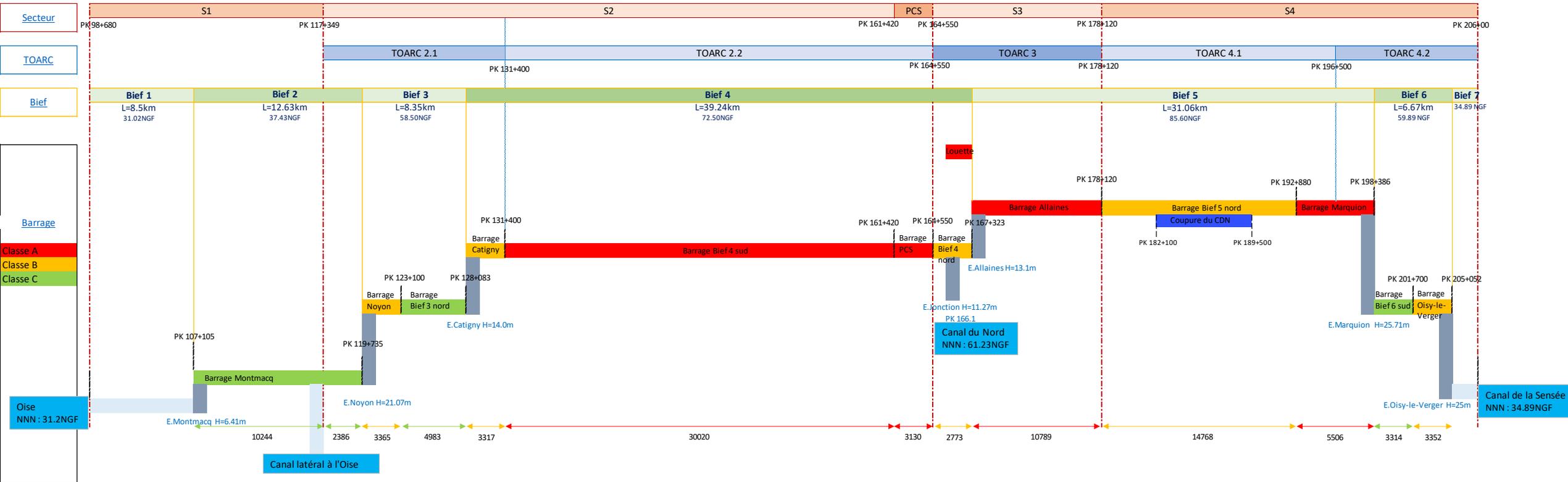
09/10/2025

SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE



Cofinancé par
l'Union européenne

SYNOPTIQUE BARRAGES ET MARCHÉS



+ Les interfaces réseaux

+ Les interfaces entre TOARCEs / Retenue de Louette

+ Les interfaces MOA Tiers (SNCF/RTE/NaTran/SANEF) et les interfaces avec les Ports Intérieurs et les quais céréaliers

+ Les interfaces Écluse / TOARCEs

- *Dont les besoins de matériaux (limon ou craies)*

+ Administration des interfaces dans les marchés – Autres marchés

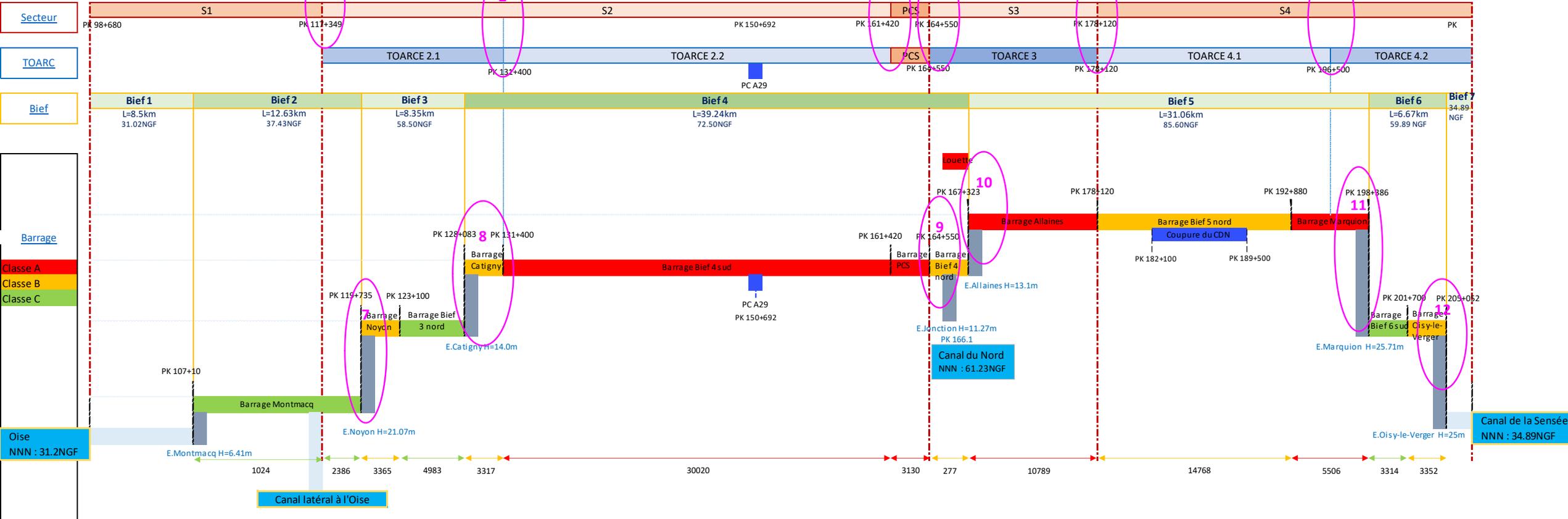
- + Anticipation au maximum des déviations réseaux**
- + Les interfaces sont localisées et temporalisées**
- + Registre des interfaces (description interfaces livret 0 dans les marchés)**

DCE FICHES INTERFACES PAR ZONES INTERSECTEURS

- **FICHE ÉCLUSES <-> TOARC : 5 FICHES / ÉCLUSE :**
 - ⇒ 30 Fiches pour 6 écluses dans les marchés écluses
 - + Les Fiches en miroirs dans les marchés TOARCES (5 par écluses)
- **AUTRES FICHES INTERSECTEURS :**

FICI interfaces intersecteurs	N° de Marchés en interfaces
S2-S6	M222 COREA
S3-S6	M311 COREA
Louette	M310 M311 M312 M321 M324 M508 M512 Rsx
S3-S4	M401 M311
Démonstrateur	M402 M412 M513 (Avant port aval de Marquion)
Coupure Canal du Nord	M311 M314 M315 M512 VNF

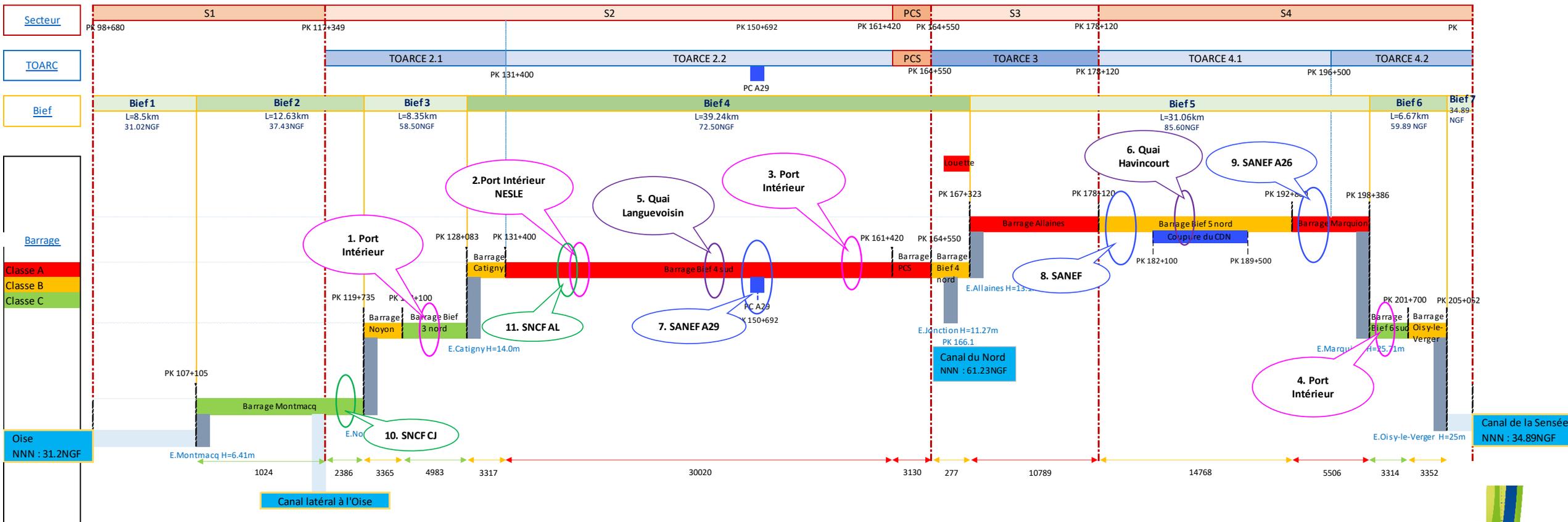
PRINCIPALES ZONES D'INTERFACES INTERSECTEURS



Mise à jour 08/07/25

PRINCIPALES ZONES D'INTERFACES MOA TIERS PI

4 PORTS INTÉRIEURS / 2 QUAIS CÉRÉALIERS / 3 OUVRAGES AUTOROUTIERS SANEF
(1 SUR S2 ET 2 SUR S4) / 2 OUVRAGES SNCF (S2)



Mise à jour 08/07/25

+ Sur S2 :

- 3 voies SNCF Creil – Jeumont, Amiens-Laon et Chauny-Péronne (non circulée)
- 1 pont canal sur SANEF A29
- Le nœud de NaTran à Nesles
- Port intérieur de Noyon, Nesles et Péronne
- Quai céréalier de Languevoisin (Noriap)
- 2 lignes RTE

+ Sur S3:

- Quai céréalier de Moislains

+ Sur S4:

- Ouvrage d'art sur SANEF A2 (MOA SANEF en cours)
- Remblai du canal sur ouvrage voûte A26 (MOA SCSNE)
- 1 ligne RTE (déjà enterrée)
- Port intérieur de Marquion

LES INTERFACES ENTRE TOARCES

Le marché situé à l'aval du marché voisin doit se protéger des venues d'eau par des batardeaux quand nécessaire

La réalisation des raccords d'étanchéité est précisée dans les marchés; la réalisation des poutres de transition est dans les marchés TOARC

LES INTERFACES ÉCLUSES TOARCES S2 À S6

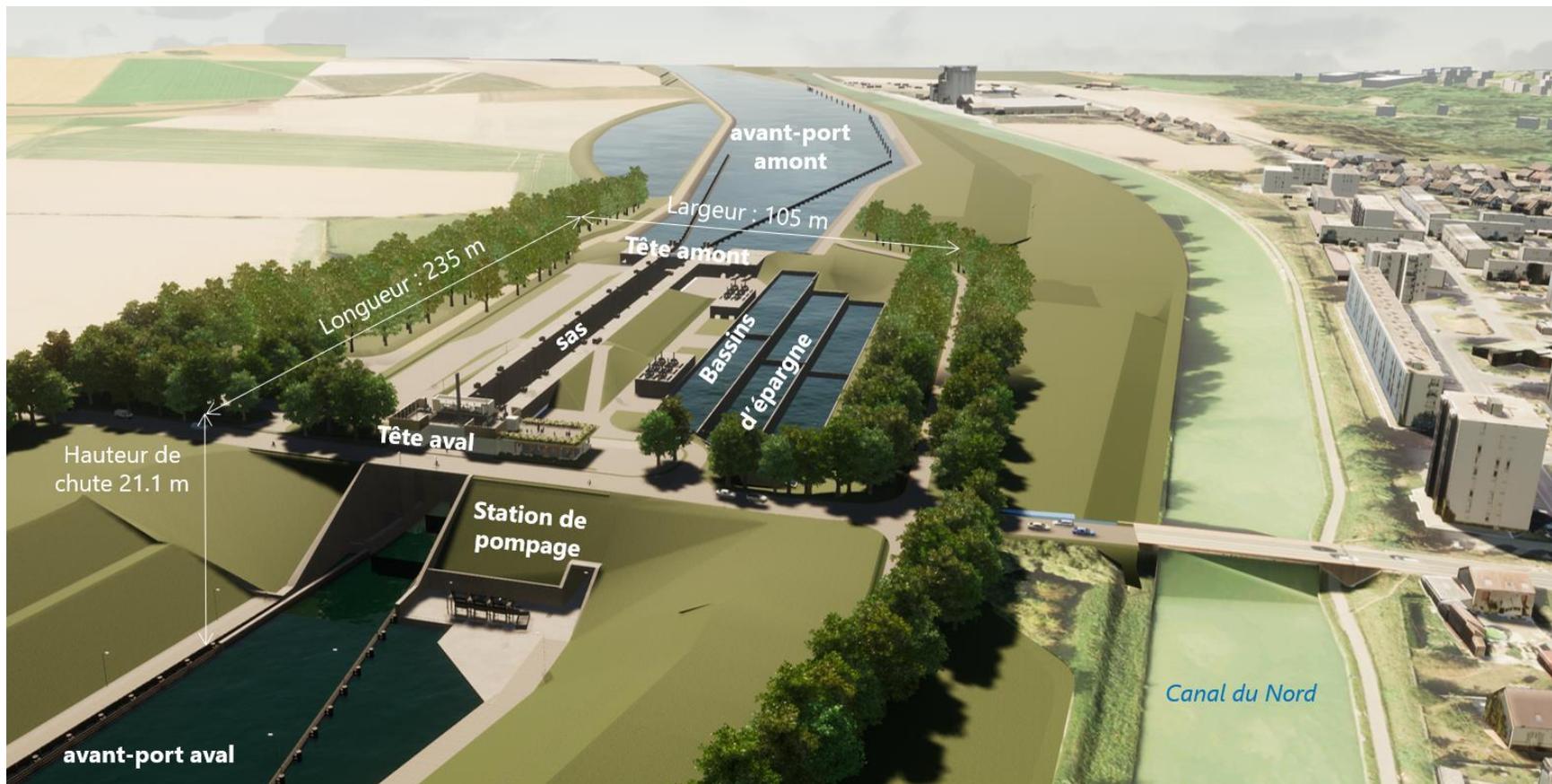
- + 5 Écluses au gabarit CSNE Noyon/Catigny/Allaines/Marquion/Oisy + 1 Écluse de Jonction avec le canal du Nord
- + *Le terrassement de la fouille de l'écluse : la partie supérieure est dans le marché TOARCE (ou marché spécifique) puis le marché Écluse poursuit et achève la fouille inférieure.*
- + Les terrassements des avant-ports amont et aval sont dans le marché TOARCE (hors un court tronçon de remblai ou de déblai connexes aux têtes d'écluse).
- + Pour les avant-ports : la réalisation des équipements (ducs d'Albe, estacades,...), de l'étanchéité et de sa couche de protection sont dans les marchés Écluse

LES INTERFACES ÉCLUSES TOARCES

- + L'ouvrage de raccordement entre l'étanchéité de l'avant port et l'étanchéité de la section courante est construit par TOARCE.**
- + Gestion particulière des pistes de chantier : selon les cas les pistes chantiers pourront être partagées, avec des carrefours communs et pourront être amenées à être déplacées dans le temps, dans l'espace.**
- + Gestion des quais travaux sur le canal du Nord ou de la Sensée : Quand il y a plusieurs utilisateurs, la gestion est confiée à l'un des titulaires.**
 - Les titulaires B1 pour le quai de Noyon, B4 pour le quai d'Aubencheul-au-Bac et B2 pour le quai d'Allaines seront gestionnaires.
 - Pour les autres quais ce sont les TOARCEs concernés.

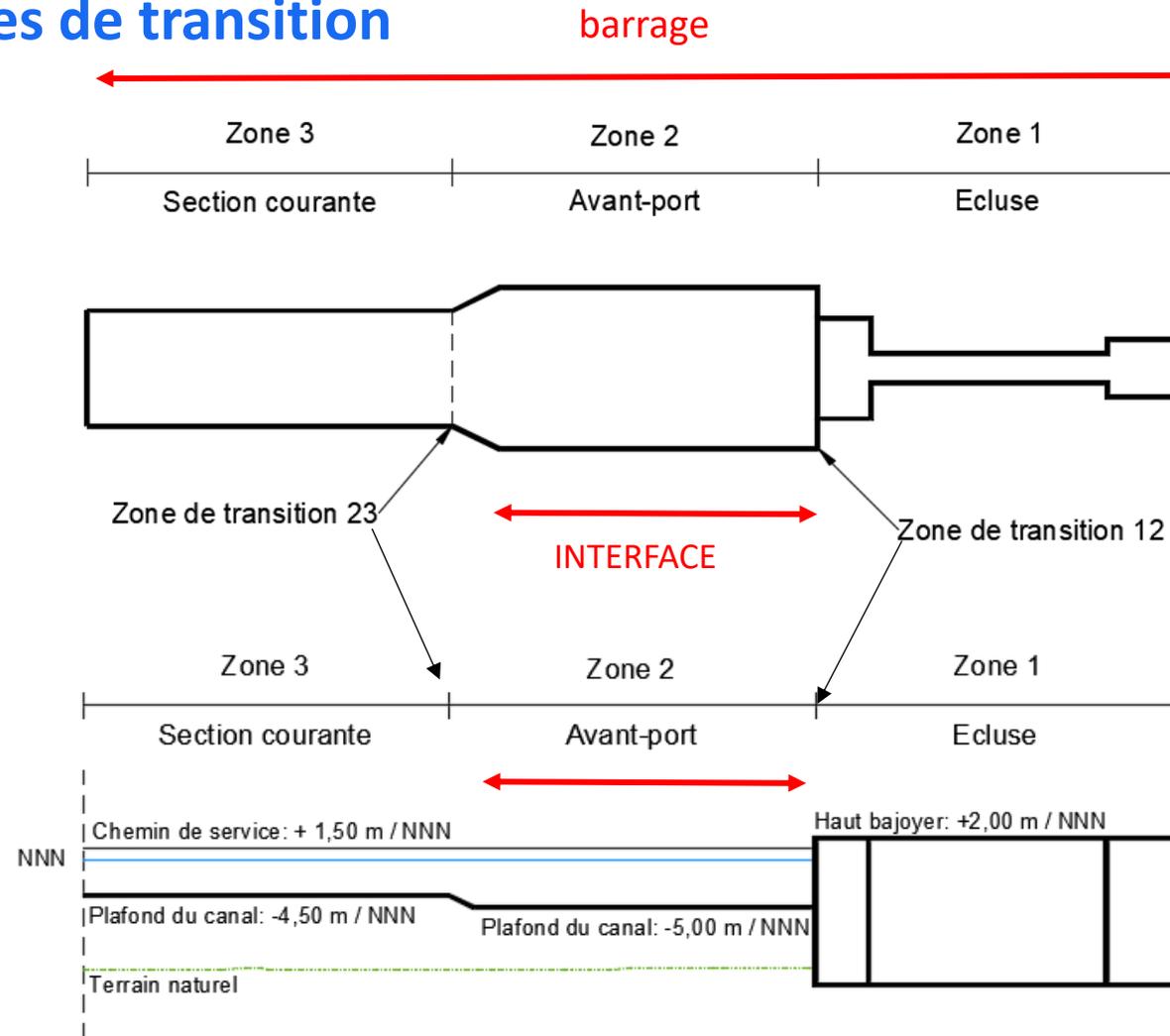
PRÉSENTATION INTERFACES TOARCES ÉCLUSES

- VUE 3D DE L'ÉCLUSE DE NOYON



+ 3 zones identifiées et 2 zones de transition

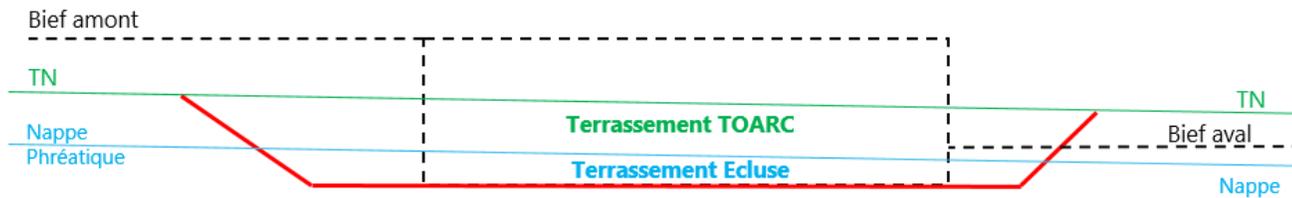
+ Synoptique en plan :



+ Profil en long simplifié :

• TERRASSEMENT DE LA FOUILLE SUPÉRIEURE

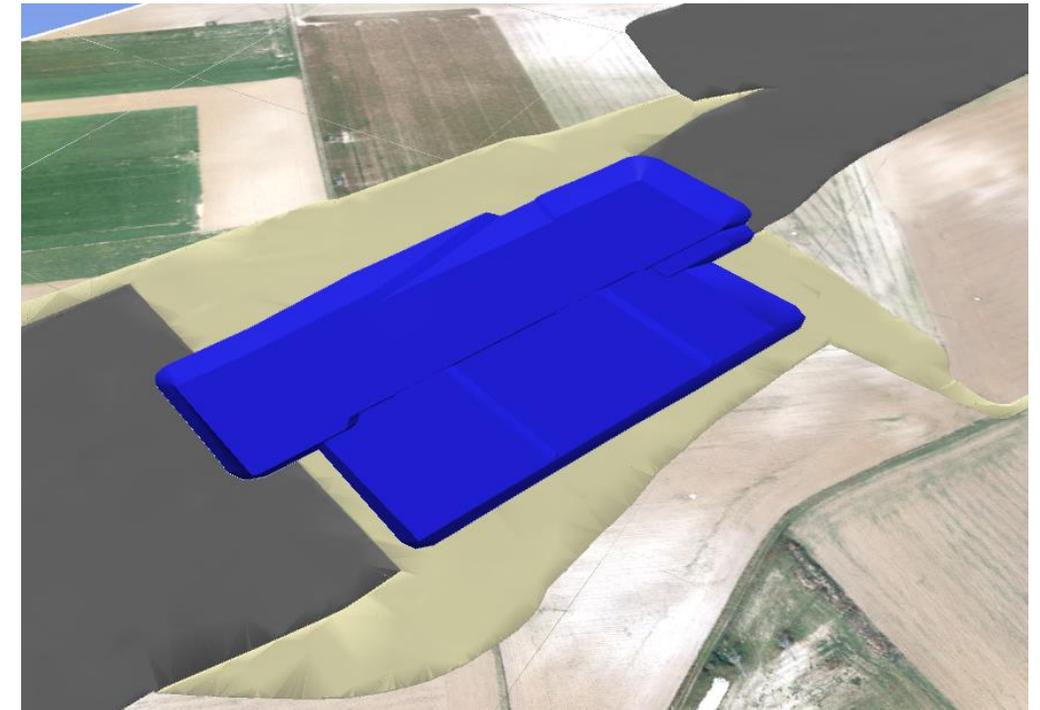
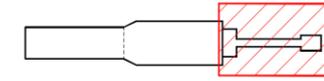
+ TOARC : Les TOARCs ne descendent pas sous la nappe.



Légende

- Responsabilité ECLUSES
- Responsabilité TOARC
- Hors zone

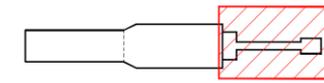
ZONE 1



Légende

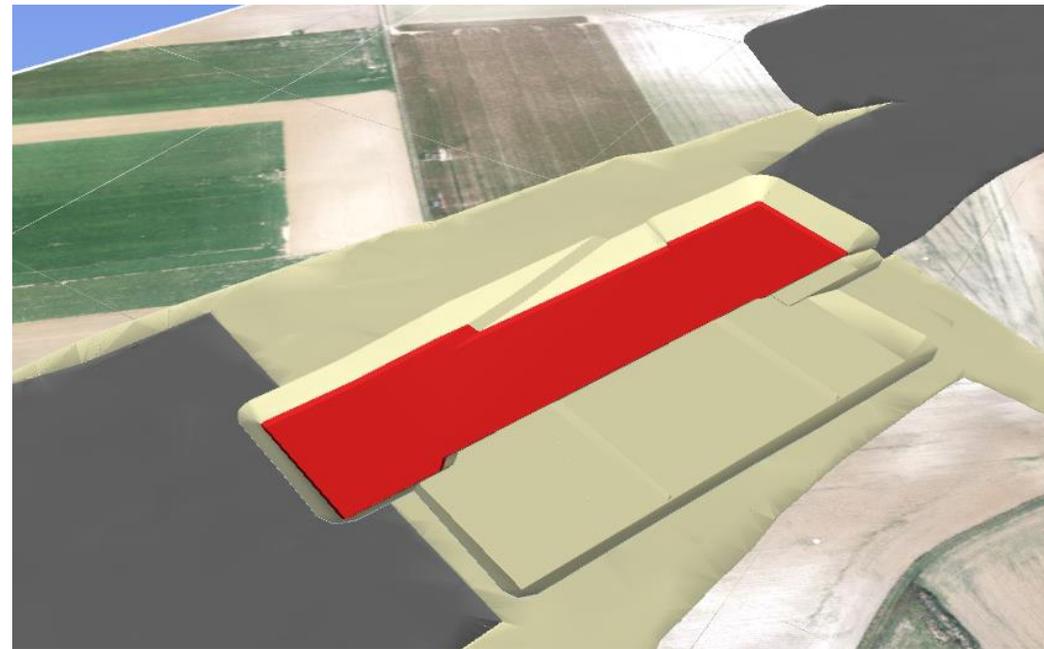
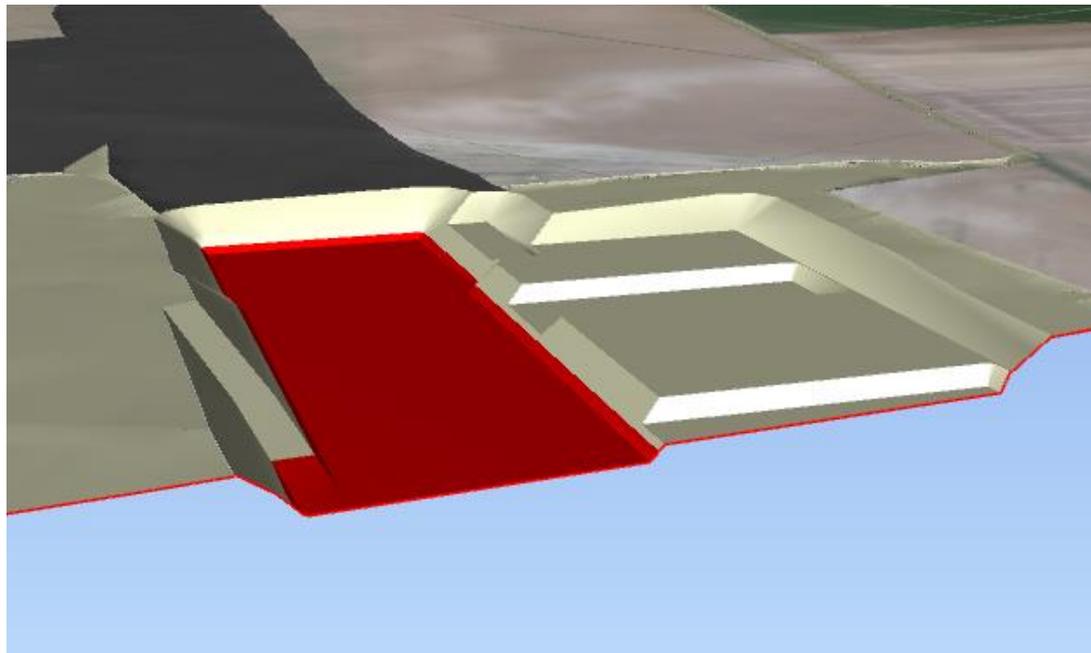
-  Responsabilité ECLUSES
-  Responsabilité TOARC
-  Hors zone

ZONE 1



• TERRASSEMENT DE LA FOUILLE INFÉRIEURE

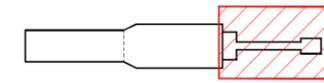
par **ECLUSES**



Légende

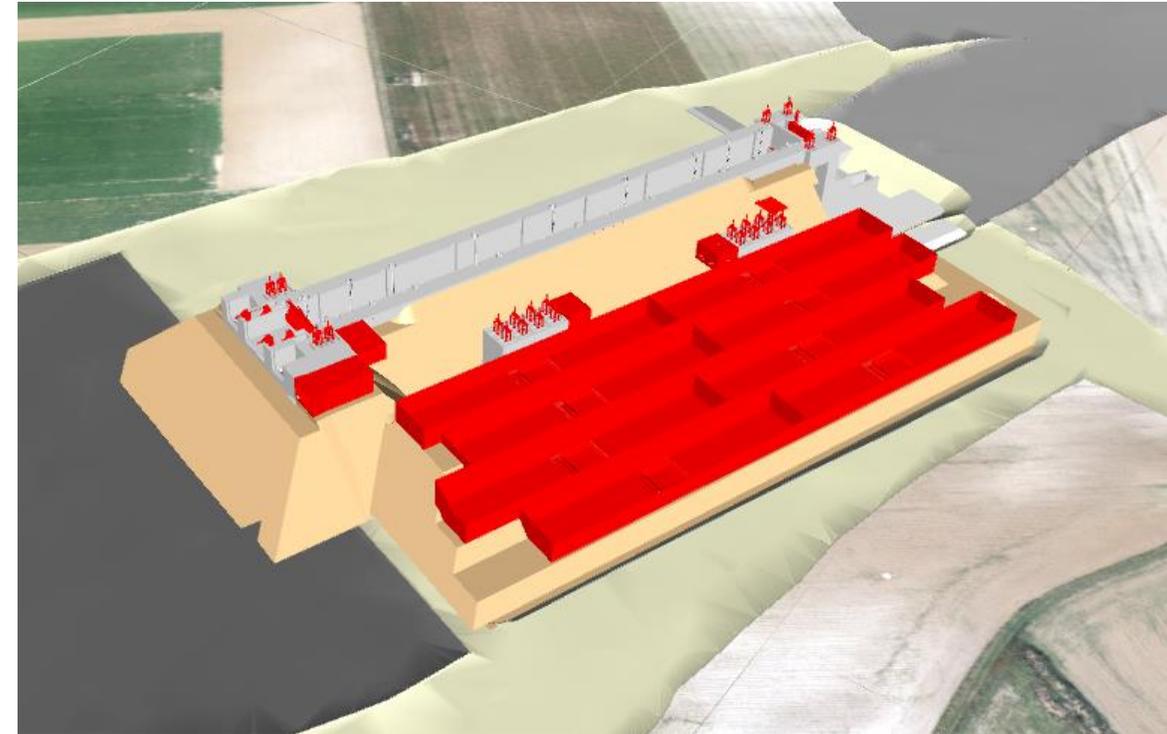
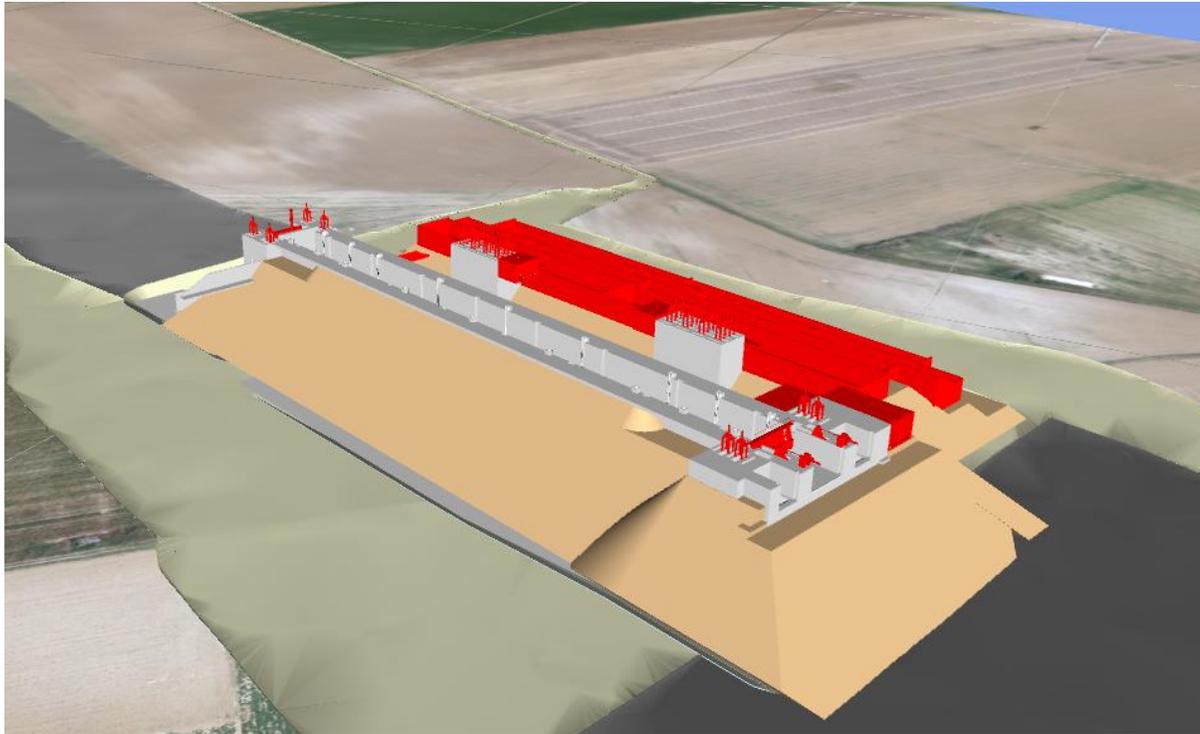
-  Responsabilité ECLUSES
-  Responsabilité TOARC
-  Hors zone

ZONE 1



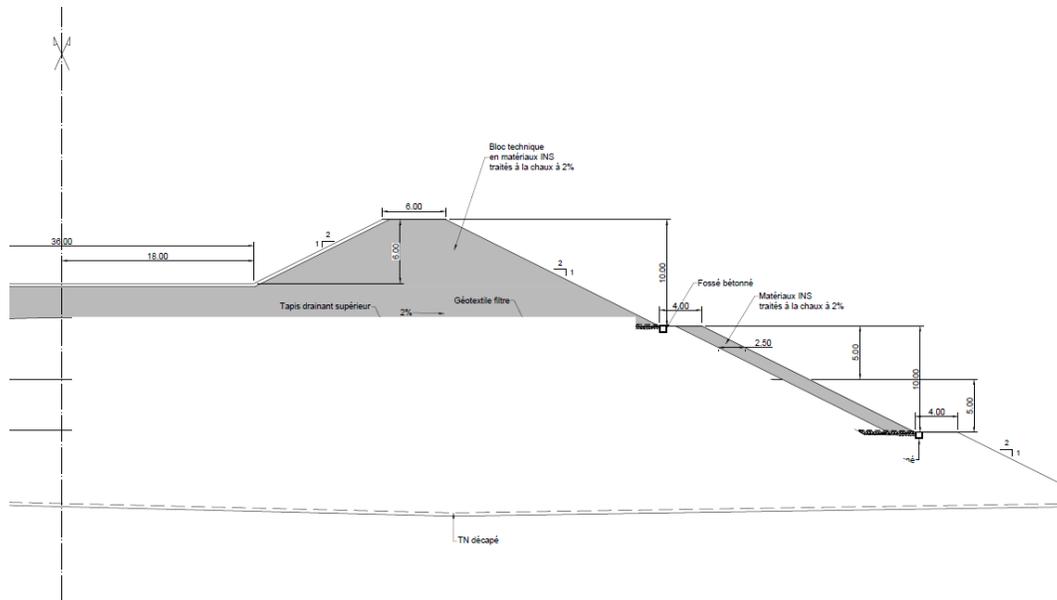
• TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL, TERRASSEMENTS, ÉQUIPEMENTS

par **ÉCLUSES**



• OUVRAGES EN TERRE DES AVANT PORTS

+ par **TOARC**

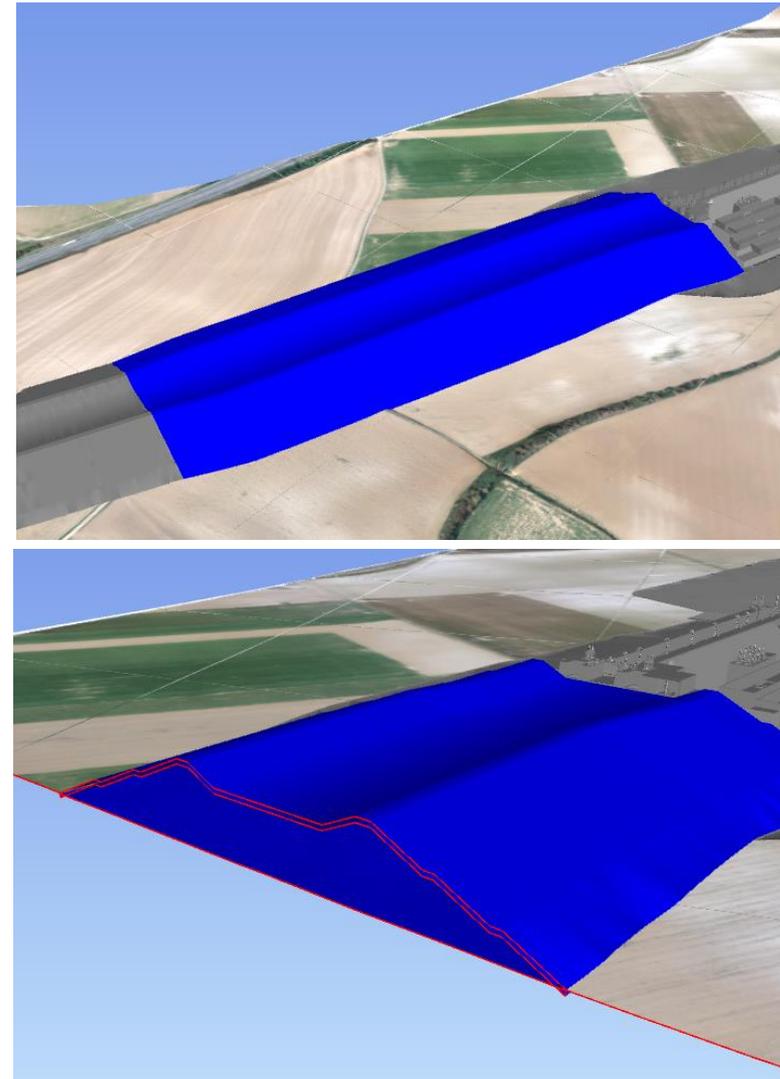
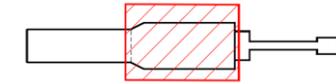


Demi-profil en travers du remblai dans l'avant-port

Légende

- Responsabilité ECLUSES
- Responsabilité TOARC
- Hors zone

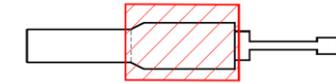
ZONE 2



Légende

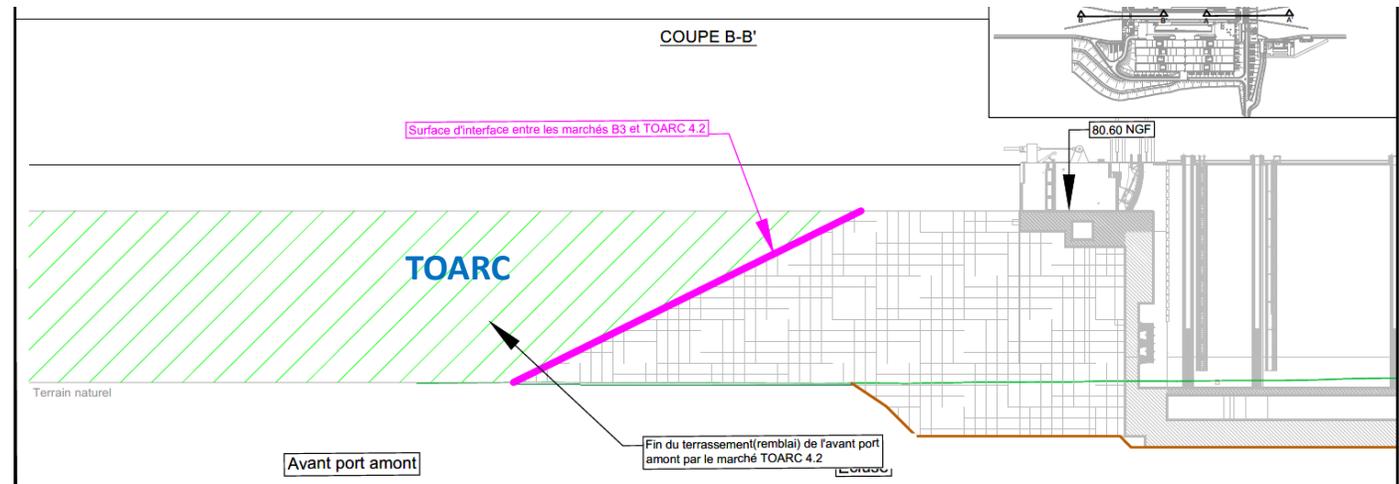
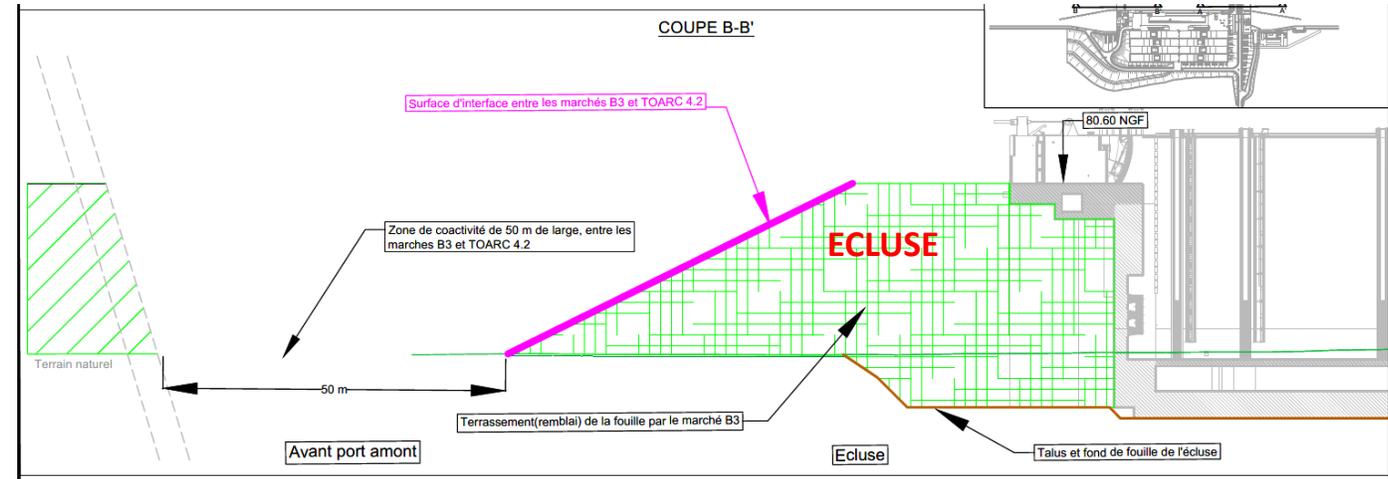
- Responsabilité ECLUSES
- Responsabilité TOARC
- Hors zone

ZONE 2



• INTERFACES FIGURANT AUX DCE

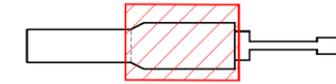
Coupe à l'axe de la tête amont et de l'avant port amont



Légende

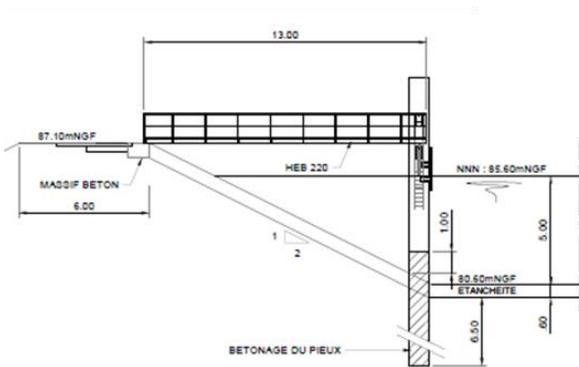
- Responsabilité ECLUSES
- Responsabilité TOARC
- Hors zone

ZONE 2

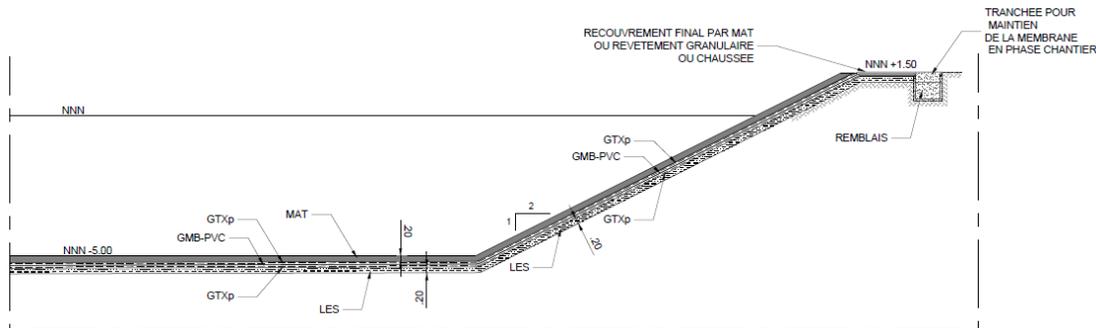


OUVRAGES PORTUAIRES, ÉTANCHÉITÉ ET SA PROTECTION

+ par **ECLUSES**



Détail d'un duc d'albe

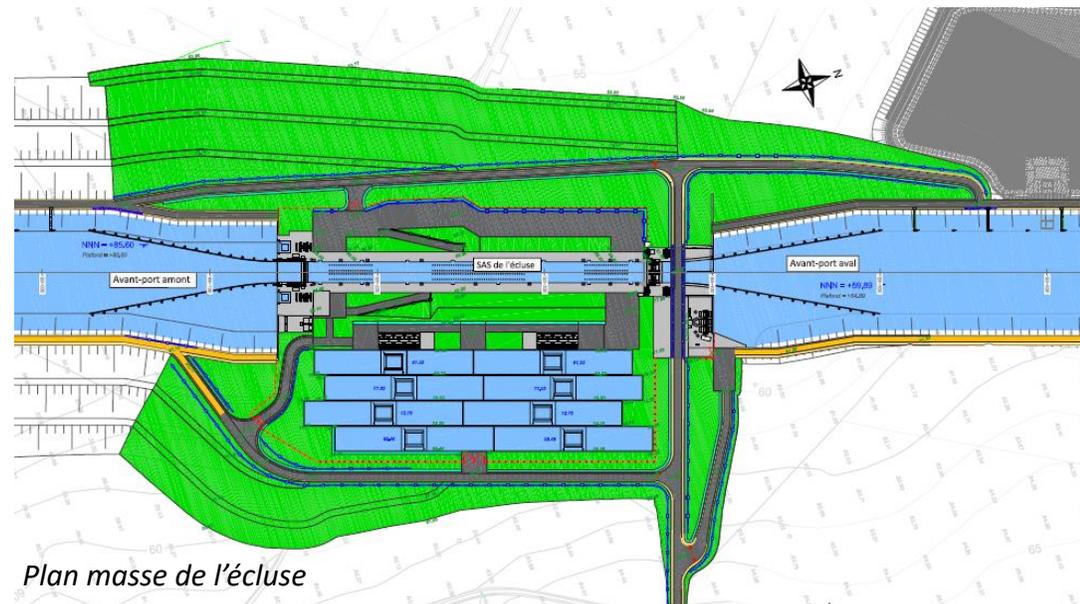


Demi-profil de l'étanchéité sur l'avant-port



• AMÉNAGEMENTS DE SURFACE

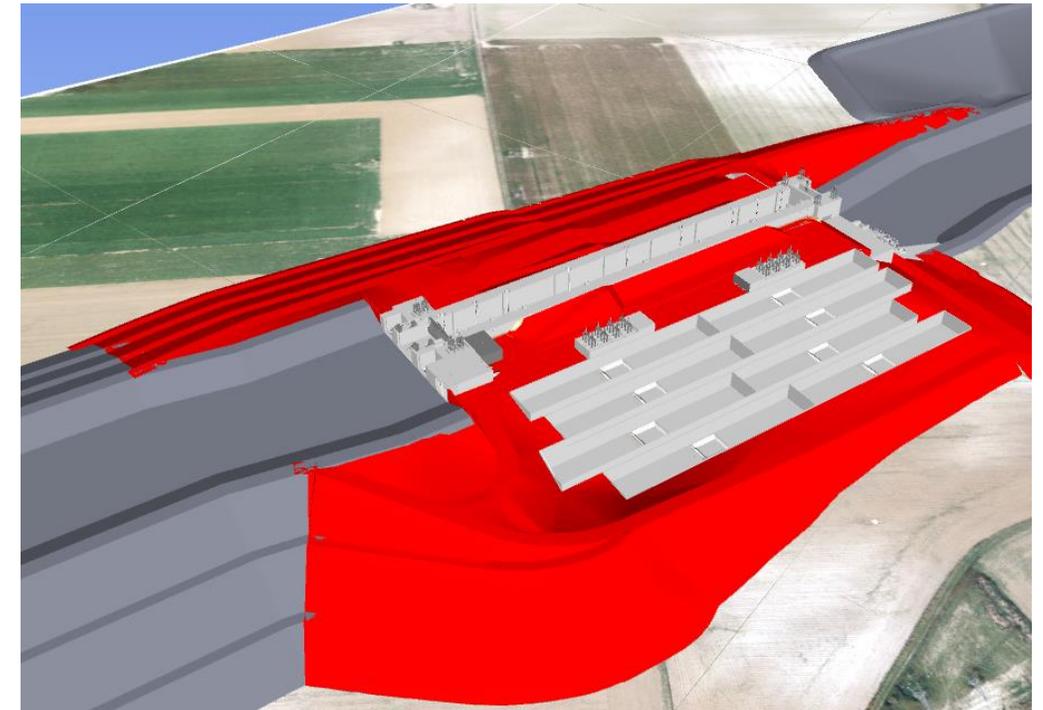
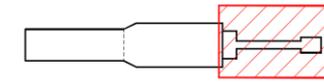
+ ÉCLUSES



Légende

- Responsabilité ECLUSES
- Responsabilité TOARC
- Hors zone

ZONE 1



- + Le chantier CSNE est excédentaire en matériaux et des dépôts définitifs seront créés et restitués à l'agriculture.
- + L'objectif est donc de réutiliser au maximum les matériaux du tracé.
- + Les marchés ²²²

² fournissent des matériaux de remblai pour les marchés Écluses et pour le marché PCS (quelques centaines de milliers de m³ selon les marchés).

CCTP Livret 1 commun chapitre 11

Gestion des interfaces - Interfaces internes au titulaire : Le titulaire est responsable de la gestion des interfaces internes au groupement et sur son périmètre de travaux. Il doit mettre en place une organisation dédiée à la bonne gestion de ces interfaces durant toute la durée du chantier

Gestion des Interfaces externes avec les autres marchés :

Le titulaire intégrera les jalons et contraintes identifiés aux interfaces et en assurera le suivi et le respect.

La gestion des interfaces externes est organisée sous l'égide des maîtres d'œuvre concernés par les travaux et marchés de travaux engendrant ces interfaces. Celles-ci peuvent être organisationnelle, géographique ou technique.

Le titulaire participe aux réunions d'interfaces indiquées au chapitre relatif à l'organisation des travaux.

Le titulaire, et particulièrement le responsable interfaces, participe à la coordination avec tous les intervenants en interface sur les aspects techniques, planification et phasage.

AUTRES MARCHÉS INTÉRESSANT LES TOARCES

- **MARCHÉS DÉBOISEMENTS ET AMÉNAGEMENTS ÉCOLOGIQUES AVEC DES PARTIES ANTICIPÉES ET DES PHASAGES :**

+ **Notamment berges lagunées, annexes hydrauliques,...**

- **MARCHÉS ÉQUIPEMENTS LINÉAIRES :**

+ **Quelques uns de ces marchés sont des marchés fourniture (bornes électriques pour aire de stationnement, etc.)**

MARCHÉS PRINCIPAUX EN INTERFACES POUR LA MISE EN EAU

Bief	Barrages	Marchés principaux	Secteurs géographiques	Barrages	
7		M402 TOARC 4.2	4		
6	12 Oisy	M514 écluse d'Oisy			
	11 6S	M402 TOARC 4.2			
5	10 Marquion	M513 écluse de Marquion			
		M402 TOARC 4.2			
	9 5N	M401 TOARC 4.1			
4	8 Allaines	M311 TOARC 3	3	13 Louette	
		M310 ouvrage de restitution			
	7 4N	M512 écluse d'Allaines			
		M311 TOARC 3			
		M310 station de pompage			
		M311 TOARC 3			
		M512 écluse de Jonction			
		M311 TOARC 3			
	6 PCS	COREA PCS			6
	5	4S			M222 TOARCE 2.2
M226 PC A29					
	M222 TOARCE 2.2				
4 Catigny	M221 TOARCE 2.1				
	M512 écluse de Catigny				
3	3 3N	M221 TOARCE 2.1			
	2 Noyon	M511 écluse de Noyon			
2	tronçon non classé	M221 TOARCE 2.1			
	1 Montmacq	M161 TOARC 1	1		
1		M171 écluse de Montmacq			
		M161 TOARC 1			

GESTION DES PISTES ET DES QUAIS TRAVAUX

- + Gestion particulière des pistes de chantier : selon les cas les pistes chantiers pourront être partagées, avec des carrefours communs et pourront être amenées à être déplacées dans le temps, dans l'espace.**
- + Gestion des quais travaux sur le canal du Nord ou de la Sensée : Quand il y a plusieurs utilisateurs, la gestion est confiée à l'un des titulaires.**
 - Les titulaires B1 pour le quai de Noyon, B4 pour le quai d'Aubencheul-au-Bac et B2 pour le quai d'Allaines seront gestionnaires.
 - Pour les autres quais ce sont les TOARCEs concernés.

INTERFACES MARCHÉS CSNE

- **MERCI POUR VOTRE ATTENTION !**

+ Temps d'échange :

+ Questions / Réponses





CANAL SEINE-NORD EUROPE

#LeCanalAvecMoi

SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE

Partenaires financiers



www.
canal-seine-
nord-europe.fr